



NOUVEAU RÈGLEMENT POUR PROTÉGER LA COMMUNAUTÉ

Uashat mak Mani-utenam, le 11 avril 2020 – Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM) tient à informer la population de l'adoption d'un nouveau règlement visant à assurer la protection de la santé des résidents de la communauté.

Ce nouveau règlement a pour objet d'instaurer des mesures d'urgence pour prévenir la propagation de la pandémie liée à la COVID-19, dans le but d'assurer la protection de la santé des résidents de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, et d'octroyer les pouvoirs nécessaires à ITUM, à la SPUM, au Comité d'urgence et à toute personne autorisée par le Règlement pour faire respecter ces mesures.

Voici les principales mesures contenues dans ce règlement :

- Confinement obligatoire pour tous les résidents, sauf en cas d'exception
- Interdiction de rassemblement, à l'intérieur ou à l'extérieur
- Interdiction d'entrer et de sortir de la communauté, sauf en cas d'exceptions
- Interdiction de circuler sur la communauté entre 22h et 6h, sauf en cas d'exceptions

Les principales exceptions sont :

- Pour fournir des services essentiels
- Se procurer des services essentiels, comme se rendre à des rendez-vous médicaux
- Effectuer une prestation de travail autorisée
- Assurer l'entretien ou l'ouverture des chemins d'accès à des territoires familiaux
- Pour l'approvisionnement de denrées alimentaires, à la livraison des hydrocarbures pour la station-service et à la centrale électrogène
- Pour les déplacements des véhicules d'urgence, ambulanciers ou policiers

Les autorités de la SPUM et des agents de sécurité publique ont le pouvoir d'appliquer les mesures prévues à ce règlement. Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne au Règlement ou à toute autre mesure d'urgence, s'expose à une amende maximale de 1000\$ et à un emprisonnement maximal de 30 jours.

« Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont au front et qui assurent l'application des mesures que nous prenons pour protéger nos membres contre la Covid-19. Je tiens surtout à remercier la population pour le respect des mesures. Les véritables héros, ce sont toutefois ceux qui respectent les règles et les directives », affirme le Chef Mike « Pelash » Mckenzie.

En plus de ce nouveau règlement adopté le 10 avril, la communauté est également invitée à prendre connaissance de la mise à jour du Plan de lutte contre la pandémie, adopté le 8 avril, que l'on retrouve sur le site Web itum.qc.ca/covid-19. Cette section contient toutes les informations transmises par le Conseil et le Comité des mesures d'urgence à la population de Uashat mak Mani-utenam. Cela comprend notamment

les messages vidéo du Chef, les avis publics, les capsules d'information vidéo, ainsi que différents documents relatifs à la gestion des mesures d'urgence.

- 30 -

SOURCE : Julie Malek
Agente au Secteur des communications | ITUM
julie.malek@itum.qc.ca
Téléphone : 418 962-0327, poste 5315
Cell : 418 444-3264